

Annexe 8

Charte d'engagement réciproque Commission partage d'expériences

I - PRÉAMBULE

Les signataires de cette charte s'engagent dans une démarche de coopération au service du partage des expériences entre confrères et dans le respect des valeurs morales, éthiques et de probité prônées par le Registre des Ostéopathes de France

Cet acte solennel contribue à mettre en valeur l'engagement et la coopération des différentes parties dans la notion d'échanges et de respect.

II - PRINCIPES PARTAGÉS

Le Registre des Ostéopathes de France est le garant de l'engagement des différentes parties. Chaque membre, par le biais de la signature de cette charte, et pour la durée d'une année reconductible sur demande, s'engage à :

- Transmettre les règles éthiques et déontologiques
- Aider les Filleuls dans leurs démarches administratives
- Créer une véritable cohésion professionnelle
- Contribuer à la promotion de la qualité des soins dispensés par les membres du R.O.F.
- Accompagner les filleuls dans la stratégie de développement de patientèle
- Avoir des rendez-vous téléphoniques, skype ou autres régulièrement
- Avoir deux rendez-vous annuels minimum au sein du cabinet de l'un des signataires
- Être présents et à organiser des rencontres entre membres, après-midi à thème ou autres dans leur bassin de pratique
- Se mettre en relation avec les pôles de recherche autant que faire se peut.

Les relations confraternelles se construisent par l'écoute, le dialogue, et par le respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun. Les signataires décident de développer les engagements pris dans le respect des règles éthiques et déontologiques prônées par le Registre des Ostéopathes de France.

La conduite des projets et la transparence des engagements pris peuvent être évalués à tout moment, comme l'exige notre certification Quali'Op AFAQ- Service Confiance.

En tant que membre du département partage d'expériences du Registre des ostéopathes de France, je m'engage sur l'honneur à respecter les termes de la charte ci-dessus.

NOM :	PRENOM :
Date :	SIGNATURE précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :





Pour le Parrain, signature précédée de la mention manuscrite :

"Je reconnais symboliquement mon engagement volontaire à accompagner, soutenir et aider mon (mes) filleul(s) dans sa pratique professionnelle, dans le savoir-être et dans le respect des valeurs qui sont celles du R.O.F.".

Pour le Filleul, signature précédée de la mention manuscrite :

"Je m'engage avec mon Parrain à m'investir dans cette relation de compagnonnage afin d'acquérir le savoir-être et les valeurs de la profession et du R.O.F.".

